



Interroger la Miviludes (Service en ligne)

Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes)

Permet d'obtenir l'avis de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes) sur une pratique ou un mouvement.

Accéder au
service en ligne ↗

(<http://www.derives-sectes.gouv.fr/quest-ce-quune-d%C3%A9rive-sectaire/obtenir-lavis-de-la-miviludes>)

Vérifié le 18 mai 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

ASSOCIATIONS

- Comment se renseigner sur une association ? (<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F12104>)
- Que faire face à une association qui s'apparente à une secte ? (<https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/F31654>)